
MISSION

CULTURE, ARTS ET EDUCATION CIVIQUE

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE REGLEMENT 2020

AVANT-PROPOS

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission

Chaque programme constitutif de la mission détaille les parties suivantes :

- *Le bilan stratégique du programme :*
 - o la présentation du programme
 - o l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.
- *Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire :*
 - o le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
 - o le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.
- *Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs :*
 - o la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.
- *L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année :*
 - o la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.
- *Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année :*
 - o la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

AVANT-PROPOS	2
MISSION CULTURE, ARTS ET EDUCATION CIVIQUE	4
BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	5
PRESENTATION DE LA MISSION	5
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	7
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	7
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	8
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	8
PROGRAMME CULTURE	9
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	9
PRESENTATION DU PROGRAMME	10
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	12
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	14
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	14
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	15
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	16
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	16
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	17
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	18
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	18
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	18
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	19
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	20
PROGRAMME EDUCATION POPULAIRE	24
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	25
PRESENTATION DU PROGRAMME	25
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	28
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	30
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	30
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	31
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	31
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	32
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	33
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	33
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	33
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	33
PROGRAMME : PILOTAGE ET SOUTIEN	34
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	35
PRESENTATION DU PROGRAMME	35
PRESENTATION DES ACTIONS	36

MISSION CULTURE, ARTS ET EDUCATION CIVIQUE

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Le ministre en charge de la mission est le **MINISTRE DE LA CULTURE**. La mission est également portée par le **MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, CHARGE DE LA FORMATION CIVIQUE**.

Monsieur Le Ministre de l'Education Nationale, chargé de la Formation Civique et Monsieur le Ministre de la Culture, des Sports chargé de la Jeunesse et de la Vie Associative sont les Responsables de la Mission interministérielle Culture, Arts et Education Civique.

PRESENTATION DE LA MISSION

PERIMETRE DE LA MISSION

La mission Culture, Art et Education Civique prend en compte la préservation des acquis du patrimoine, la promotion de la créativité et l'accès de tous aux services culturels pour le premier volet (Culture et Arts) et la sensibilisation de masse pour le second volet (Education Civique).

Cette mission ne recouvre pas les enseignements qui sont, à titre principal, dévolus aux missions Education et Enseignement supérieur avec lesquelles elle en est cohérente. Des synergies sont également envisagées avec la mission Affaires Etrangères dans le cadre du programme rayonnement du Gabon à l'extérieur.

La mission Culture, Arts et Education Civique comprend trois programmes : Culture, Education Civique et Pilotage et soutien des politiques de la Culture, Art et Education Civique.

Le programme Culture, conduit par la Direction Générale du Patrimoine Culturel et la Direction Général des Arts et des Industries Culturelles, comporte non seulement les directions qui lui sont directement rattachées mais aussi toutes les entités qui contribuent à la mise en œuvre des actions et activités du programme. Deux principales actions y sont mises en œuvre : Patrimoine et Développement culturels et Création artistique.

Le Programme Education Civique, conduit par la Direction Générale de l'Education Civique et de l'Alphabétisation, comprend les directions qui lui sont directement rattachées mais aussi les entités qui contribuent à l'implémentation de ce programme et de ses deux actions : Mobilisation sociale et Alphabétisation.

Pour ces deux programmes, les Directions provinciales de la Culture, des Arts et de l'Education Civique constituent des maillons importants dans la chaîne de mise en œuvre. Elles sont à ce titre des contributeurs majeurs dans l'exécution.

Enfin le Programme Pilotage et soutien, conduit par le Secrétariat Général, comprend tous les services transversaux qui lui sont directement rattachés mais également le Cabinet du Ministre et l'Inspection Générale.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

La constitution de la République Gabonaise affirme son attachement fondamental à ses valeurs culturelles. Le troisième alinéa de son préambule proclame solennellement son attachement à ses valeurs sociales profondes et traditionnelles, à son patrimoine culturel matériel et spirituel, au respect des libertés, des droits et des devoirs du citoyen.

La mission Culture, arts et Education Civique est régie par le décret n° 0569/MCAEC du 23 novembre 2015 portant attributions et réorganisation du Ministère de la Culture, des Arts et de l'Education Civique qui fixe le cadre réglementaire et les attributions du département ministériel.

PRINCIPALES REFORMES

La réforme actuellement engagée concerne surtout le volet Culture et Arts. Elle porte notamment sur le cadre normatif, le personnel, les infrastructures, le droit d'auteur, le statut de l'artiste.

La Culture est l'épicentre du programme de société, l'Avenir en confiance, car : « *Le développement du potentiel humain de notre pays suppose également qu'un appui conséquent soit accordé aux acteurs culturels, aux artistes et aux intellectuels pour leur permettre d'exprimer pleinement leur art et leur savoir tout en assurant une protection de leurs droits en tant qu'auteurs... Les industries culturelles seront donc encouragées à travers tout le pays et plusieurs infrastructures culturelles (musée, conservatoires, théâtre, bibliothèques) seront mises en place ou redynamisées, notamment le CICIBA, afin de mieux valoriser notre patrimoine national et notre histoire. L'apprentissage des langues*

nationales sera encouragé ».

La Vision du Chef de l'Etat et les orientations stratégiques du Gouvernement ont servi de guide à l'élaboration de la "Politique Culturelle en République Gabonaise qui sera actée à travers une loi instituant Charte culturelle en République Gabonaise qui formalise définitivement les nouvelles orientations déclinées à travers Les grands axes normatifs de la politique culturelle en République Gabonaise.

Ladite loi aura notamment pour incidence l'institutionnalisation d'un Fonds d'Aide à la Création Artistique et aux Initiatives Culturelles, la réorganisation de l'Agence Nationale de Promotion Artistique et Culturelle (ANPAC), la création de nouveaux services à l'instar de l'Institut National des Arts, le Théâtre National, la Compagnie Nationale de Ballet.

Cette réforme a tout aussi une incidence sur le personnel en service dont les compétences et le nombre seraient substantiellement renforcés et sur le renforcement de l'offre culturelle aux fins de faire de notre capitale, Libreville, un pôle culturel majeur et de notre pays une destination privilégiée.

La construction d'infrastructures culturelles à travers tout le pays est aussi à mettre dans la cadre de cette réforme. Musée National, Théâtre National, Musée Thématiques, Centre Culturels, Maison des Cultures, etc. sont des infrastructures à mettre en place et qui ont une véritable incidence financière.

Ces réformes visent à adapter cette mission et ses structures au contexte national et international actuel.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

Objectif Stratégique	Indicateur	Unité	2019	2020	2020	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	Cible à l'échéance pluriannuelle
			Réalisé	Prévision PAP	Réalisé		
N°1 promouvoir et valoriser le patrimoine culture	Avoir réalisé un atelier d'élaboration et de validation des critères de classement	nombre	9	1			11
	Avoir réalisé un inventaire du patrimoine culturel	nombre	2	1			4
	Avoir réalisé 9 ateliers de renforcement des capacités	nombre	9	9			18
	Avoir réalisé 2 expositions	nombre	9	2			12
N°2: promouvoir et valoriser la créativité.	Avoir organisé 6 événements culturels	nombre	1	8			15
	Avoir soutenu 3 événements culturels	nombre	6	4			8
	Avoir formé 100 acteurs culturels ;	nombre	100	100			200
	Avoir payé 150 créateurs leurs droits d'auteurs et des droits voisins	nombre	300	500			850
N°3: Parvenir à redynamiser les unités de formation et d'éducation afin de renforcer le développement social et économique des populations.	Nombre de session de formation organisées	Nombre	2	2	0	-2	8
	Nombre de mission de suivi-évaluation réalisée	Nombre	1	1	0	-1	4

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action	AE ouvertes en LFR pour 2020 (a)	AE engagées en 2020 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LFR pour 2020 (c)	CP consommés en 2020	Ecart (c - d)
6.290: Culture	5 117 898 362	495 590 099	4 622 308 263	5 117 898 362	495 590 099	4 622 308 263
6.290.1:Création artistique	3 849 896 362	378 674 318	3 471 222 044	3 849 896 362	378 674 318	3 471 222 044
6.290.2:Patrimoine et développement culturels	1 268 002 000	116 915 781	1 151 086 219	1 268 002 000	116 915 781	1 151 086 219
6.297:Education populaire	98 208 000	6 531 157	91 676 843	98 208 000	6 531 157	91 676 843
6.297.1:Alphabétisation	28 154 721	2 427 997	25 726 724	28 154 721	2 427 997	25 726 724
6.297.2 :Mobilisation sociale	70 053 279	4 103 160	65 950 119	70 053 279	4 103 160	65 950 119
6.299:Pilotage et soutien à la politique de la culture et des arts	50 000 000	522 000 000	- 472 000 000	50 000 000	522 000 000	- 472 000 000
6.299.1:Pilotage de la stratégie ministérielle	30 000 000	409 200 000	-379 200 000	30 000 000	409 200 000	-379 200 000
6.299.2:Coordination administrative	20 000 000	112 800 000	-92 800 000	20 000 000	112 800 000	-92 800 000
6:Culture et Éducation Populaire	5 266 106 362	1 024 121 256	4 241 985 106	5 266 106 362	1 024 121 256	4 241 985 106

Explication des principaux écarts :

Inscrit à hauteur de **5 266 106 362 FCFA**, le budget de la mission "Culture et Éducation Populaire" a été exécuté à hauteur de **1 024 121 256 FCFA**. L'écart de **4 241 985 106 FCFA**, cela se justifie par :

L'action création artistique : 3 849 896 362 F CFA, pour une consommation de 378 674 318 FCFA. L'écart est de 3 471 222 044 FCFA, soit un taux de 9,83%.

L'action patrimoine et développement : 1 268 002 000 FCFA, pour une consommation de 116 915 781 FCFA et un taux de 9,220%. L'écart est de 1 151 086 219 FCFA.

L'action Alphabétisation : 70 053 279 FCFA, pour une consommation de 2 427 997 FCFA. L'écart est de 25 726 724 FCFA soit 8,623%.

L'action Mobilisation sociale : 227 524 311 FCFA, pour une consommation de 4 103 160 FCFA. L'écart est de 65 950 119 FCFA soit 5,857%.

L'action Pilotage de la stratégie ministérielle : 30 000 000 FCFA, pour une consommation de 409 200 000 FCFA, l'écart est de - 379 200 000 FCFA.

L'action Coordination administrative : 20 000 000 FCFA, pour une consommation de 112 800 000 FCFA soit un écart de - 92 000 000 F CFA.

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	AE ouvertes en LFR pour 2020(a)	AE engagées en 2020 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2020 (c)	CP consommés en 2020	Ecart (c – d)
6.290: Culture	5 117 898 362	495 590 099	3 471 222 044	5 117 898 362	495 590 099	3 471 222 044
2 : dépenses de personnel	4 544 198 362	35 516 038	3 531 808 862	4 544 198 362	35 516 038	3 531 808 862
3 : dépenses de biens et services	153 600 000	245 703 061	-90 586 818	153 600 000	245 703 061	-90 586 818
4 : dépenses de transfert	420 100 000	214 371 000	30 000 000	420 100 000	214 371 000	30 000 000
6.297: Education populaire	98 208 000	6 531 157	91 676 843	98 208 000	6 531 157	91 676 843
2 : dépenses de personnel						
3 : dépenses de biens et services	45 958 000	1 726 000	44 232 000	45 958 000	1 726 000	44 232 000
4 : dépenses de transfert	50 000 000	4 805 157	45 194 843	50 000 000	4 805 157	45 194 843
6.299: Pilotage et soutien à la politique de la culture et des arts	50 000 000	522 000 000	-472 000 000	50 000 000	522 000 000	-472 000 000
3 : dépenses de biens et services	50 000 000	522 000 000	-472 000 000	50 000 000	522 000 000	-472 000 000
6 : Culture et Education Populaire	5 266 106 362	1 024 121 256	4 241 985 106	5 266 106 362	1 024 121 256	4 241 985 106

Explication des principaux écarts :

Titre 2 - Dépenses de personnel : sur une inscription de 4 544 198 362 FCFA, 35 516 038 FCFA ont été exécutés dans la mission. L'écart de 3 531 808 862 FCFA pour un taux de 0,781% est relatif au montant de la solde permanente gérée de manière centralisée au Ministère en charge du Budget.

Titre 3 - Dépenses de biens et services : 253 600 000 FCFA ont été exécutés sur 772 505 218 FCFA inscrits. L'écart de -518 908 218 FCFA imputable à l'organisation des événements culturels (dotation spéciale)

Titre 4 - Dépenses de transferts : 470 100 000 FCFA ont été consommés sur une prévision de 219 176 157 FCFA. L'écart observé de 75 194 843 FCFA pour un taux de 46,623% est justifié, par le retard des engagements des cotisations internationales.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

Récapitulatif des mouvements par titre

Titres	Nature des mouvements de CP			
	Transferts	Virements	Annulations	Reports
Titre 2	805 352	0	0	0
Titre 3	97 632 488	0	0	0
Titre 4	-	0	0	0
Titre 5	-	0	0	0
Total des mouvements de CP	98 437 840	0	0	0

Explication du total des mouvements d'AE et de CP :

Les transferts enregistrés dans la mission « Culture et Éducation Populaire » concernent principalement les biens et services et les dépenses du personnel (couverture de la solde permanente gérée de manière centralisée au Ministère du Budget et des Comptes Publics).

PROGRAMME CULTURE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

La culture, dans son sens le plus large, est défini par l'UNESCO comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.

Par cette définition, l'on comprend que l'expression culturelle est variée et multiforme. Elle est saisie au Gabon, à travers notamment les sites, les monuments et les paysages culturels, l'art plastique (sculpture, céramique et peinture), la danse et les rites, la musique, la littérature, le théâtre et le cinéma, domaines dans lesquels l'Etat et tous les acteurs de la politique culturelle dirigent leurs interventions.

Le Programme « Culture » est piloté par le Directeur Général Adjoint de la Culture qui s'appuie sur un vaste réseau d'opérateurs à savoir :

- L'Agence Nationale de Promotion Artistique et Culturelle (ANPAC) ;
- le Musée National des Arts et Traditions (MNAT) ;
- le Théâtre National (TN) ;
- L'Ecole Nationale d'Art et Manufacture (ENAM) ;
- le Conservatoire National de Musiques et des Danses (CNMD) ;
- Le Bureau Gabonais du Droit d'Auteur et des droits voisins (BUGADA).

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme « Culture » est structuré en deux (2) actions dont la mise en œuvre n'est pas une exclusivité de l'Etat et des institutions publiques :

- le patrimoine et le développement culturels ;
- la création artistique.

L'action « **Patrimoine et développement culturels** » finance les politiques publiques destinées, d'une part, à préserver, conserver, enrichir et mettre en valeur le patrimoine culturel de la Nation et, d'autre part, à assurer la participation de tous à la vie culturelle. Le champ du patrimoine concerné par cette action comprend d'une part les biens meubles (collections de musées) et immeubles (sites, monuments, paysages culturels, espaces protégés) et, d'autre part, le patrimoine culturel immatériel.

L'action « **Création artistique** » vise à assurer la diversification et le renouvellement de l'offre culturelle. Il s'agit d'assurer les conditions qui garantissent aux créateurs la libre expression de leur talent et de leur inspiration ainsi que des conditions d'exercice et de sécurité juridique, morale et matérielle. Cela passe notamment par le soutien aux industries et entreprises culturelles.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

La Constitution de la République gabonaise affirme dans le troisième alinéa du préambule l'attachement fondamental du peuple gabonais à ses valeurs culturelles en ces termes : « proclame solennellement son attachement à ses valeurs sociales profondes et traditionnelles, à son patrimoine culturel, matériel et spirituel, au respect des libertés, des droits et des devoirs du citoyen ».

Toutefois, cette importance donnée à la culture n'est pas tout à fait traduite dans les faits. En effet, le secteur connaît quelques difficultés qui se caractérisent par :

- L'insuffisance de la déconcentration de l'offre culturelle ;
- L'absence de coopération et de synergie entre les différents acteurs concernés par les questions de culture (Administration, collectivités locales et acteurs non étatiques) ;
- la quasi-inexistence des industries culturelles ;
- la situation économique précaire des créateurs des œuvres de l'esprit et l'inexistence du statut de l'artiste ;
- la pénurie dans le système de formation actuelle et le manque de personnel qualifié dans le secteur ;
- L'inexistence d'un centre de recherche spécialisé en matière de culture.

A cet effet, depuis 2011, des efforts considérables sont déployés dans le but d'améliorer le cadre législatif et réglementaire, les instruments de la gouvernance ainsi que l'offre culturelle. Ces interventions multiformes ont pour conséquence de renforcer et de rendre plus visible l'action culturelle et de la placer au centre du développement de notre pays.

ENJEUX

Au regard du contexte national trois (3) enjeux majeurs se dégagent :

- Assurer la préservation des acquis du patrimoine ;
- Assurer la promotion de la créativité et le développement des industries culturelles ;
- Assurer l'accès du plus grand nombre aux services culturels.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

Objectifs 1 : promouvoir et valoriser le patrimoine culture :

- Résultat annuel N°1 : Avoir réalisé un atelier d'élaboration et de validation des critères de classement
Résultat annuel N°2 : Avoir réalisé un inventaire du patrimoine culturel
Résultat annuel N°3 : Avoir réalisé 9 ateliers de renforcement des capacités
Résultat annuel N°4 : Avoir réalisé 2 expositions

Objectifs 2 : promouvoir et valoriser la créativité :

- Résultat annuel N°1 : avoir organisé quatre (4) événements culturels ;
Résultat annuel N°2 : avoir soutenu deux (2) événements culturels ;
Résultat annuel N°3 : avoir formé cent (100) acteurs culturels ;
Résultat annuel N°4 : avoir payé cinq cent (500) créateurs leurs droits d'auteurs et des droits voisins

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : PROMOUVOIR ET VALORISER LE PATRIMOINE CULTURE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Résultat annuel N°1 : Avoir réalisé un atelier d'élaboration et de validation des critères de classement
 Résultat annuel N°2 : Avoir réalisé un inventaire du patrimoine culturel
 Résultat annuel N°3 : Avoir réalisé 9 ateliers de renforcement des capacités
 Résultat annuel N°4 : Avoir réalisé 2 expositions

Résultats annuels atteints

Résultat annuel N°1 : Un (1) atelier réalisé d'élaboration et de validation des critères de classement
 Résultat annuel N°2 : un inventaire réalisé du patrimoine culturel sur les sites du patrimoine mondial en république gabonaise
 Résultat annuel N°3 : un atelier réaliser de renforcement des capacités sur la gestion des musées
 Résultat annuel N°4 : Aucune expositions réalisé

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Un atelier d'élaboration et de validation des critères de classement	Nombre	1	9	1	1	-	11	11
Un inventaire réalisé	Nombre	1	2	1	1	-	2	4
Nombre d'ateliers de renforcement des capacités réalisés	Nombre	1	9	9	1	8	9	18
Nombre d'expositions réalisées	Nombre	1	9	2	0	2	9	12

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultats annuels 3 et 4 : la situation sanitaire de la pandémie covid 19 n'a pas permis la multiplication des ateliers de renforcement de capacité car il a fallu respecter les mesures barrière.

Au regard des résultats obtenus ces deux dernières années, nous pouvons affirmer que l'atteinte de l'objectif pluriannuel « **Préserver et promouvoir les identités et la diversité culturelles pour un développement durable** » est en voie d'être atteint.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : PROMOUVOIR ET VALORISER LA CREATIVITE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Résultat annuel N°1 : avoir organisé quatre (4) évènements culturels ;
 Résultat annuel N°2 : avoir soutenu deux (2) évènements culturels ;
 Résultat annuel N°3 : avoir formé cent (100) acteurs culturels ;
 Résultat annuel N°4 : avoir payé cinq cent (500) créateurs leurs droits d'auteurs et des droits voisins

Résultats annuels atteints

Résultat annuel N°1 : Un évènement culturels réalisé Gabon 9 province
 Résultat annuel N°2 : Deux soutien d'évènement culturels réalisé
 Résultat annuel N°3 : résultat atteint
 Résultat annuel N°4 : résultats non atteints

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'évènements culturels organisés	Nombre	1	1	8	1	-	15	15

Nombre d'événements culturels soutenus	Nombre	1	6	4	2	-	10	10
Nombre d'acteurs culturels formés	Nombre	1	100	100	100		200	200
Paiement des droits d'auteurs et des droits voisins	Nombre	1	300	500	0		850	850

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultats annuels 1 et 2 : la situation sanitaire de la pandémie covid 19 n'a pas permis de réaliser les événements culturels car il a fallu respecter les mesures barrière.

Résultat annuel 4 : De 2019 à 2020 absence de mises à dispositions. Absence d'agent comptable pour assurer les opérations financières suite au compte BUGADA transféré à la banque centrale. Absence du Conseil d'administration bloqué pour réforme. Les conséquences de la pandémie Covid 19 sur la santé économique des usagers d'œuvre de l'esprit, incapables de solder leurs factures au niveau du BUGADA.

L'atteinte de l'objectif « Valoriser la créativité et le développement des industries culturelles d'ici 2021 par l'appui à la création et à la diffusion » n'est pas en bonne voie.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Explication des principaux écarts :

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2020 (a)	AE engagées en LFR pour 2020 (b)	Écart (a - b)	CP ouverts en LFR pour 2020 (c)	CP consommés en LFR pour 2020 (d)	Écart (c - d)
Action 1 : Patrimoine et Développement culturel	1 268 002 000	116 915 781	1 151 086 219	1 268 002 000	116 915 781	1 151 086 219
Titre 2. Dépenses de personnel	1 004 302 000	27 428 538	976 873 462	1 004 302 000	27 428 538	976 873 462
Titre 3. Dépenses de biens et services	53 600 000	55 116 243	-1 516 243	53 600 000	55 116 243	-1 516 243
Titre 4. Dépenses de transfert	210 100 000	34 371 000	175 729 000	210 100 000	34 371 000	175 729 000
Action 2 : Création Artistique	3 849 896 362	378 674 318	3 471 222 044	3 849 896 362	378 674 318	3 471 222 044
Titre 2. Dépenses de personnel	3 539 896 362	8 087 500	3 531 808 862	3 539 896 362	8 087 500	3 531 808 862
Titre 3. Dépenses de biens et services	100 000 000	190 586 818	-90 586 818	100 000 000	190 586 818	-90 586 818
Titre 4. Dépenses de transfert	210 000 000	180 000 000	30 000 000	210 000 000	180 000 000	30 000 000
Total pour le programme	5 117 898 362	495 590 099	4 622 308 263	5 117 898 362	495 590 099	4 622 308 263
Titre 2. Dépenses de personnel	4 544 198 362	35 516 038	4 508 682 324	4 544 198 362	35 516 038	4 508 682 324
Titre 3. Dépenses de biens et services	153 600 000	245 703 061	-92 103 061	153 600 000	245 703 061	-92 103 061
Titre 4. Dépenses de transfert	420 100 000	214 371 000	205 729 000	420 100 000	214 371 000	205 729 000

Inscrit à hauteur de **5 117 898 362 FCFA** dans la Loi de Finances 2018, le budget du programme "Culture" a été exécuté à concurrence de **495 590 099 FCFA**, soit un écart de **4 622 308 263 FCFA**. Le taux d'exécution s'élève ainsi à **9,78 %**.

L'écart global se justifie par le non levé de la réserve obligatoire. Les écarts par titre s'expliquent ainsi qu'il suit :

- Titre 2 : l'écart observé est lié à la gestion centralisée de la solde permanente au Ministère en charge du Budget ;
- Titres 3 et 4 : les écarts enregistrés sont dus, d'une part, à la non levée de la réserve obligatoire ainsi qu'à la régulation budgétaire complémentaire occasionnée par la contraction du niveau des ressources de l'Etat et, d'autre part, au retard pris dans l'engagement des dossiers de dépenses.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Le programme « Culture » n'a pas effectué de mouvement de fongibilité en 2020.

Virements

Le programme « Culture » n'a ni effectué, ni reçu de virement.

Transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
23.780: Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	6.290:Culture	Titre 2	248 352	248 352
23.780: Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	6.290:Culture	Titre 3	97 632 488	97 632 488
Total des Transferts			97 880 840	97 880 840
dont Titre 2			248 352	248 352
dont Titre 3			97 632 488	97 632 488
dont Titre 4			-	-
dont Titre 5			-	-

Explication des impacts de chaque transfert :

Le programme dans le cadre de la clôture de l'exercice budgétaire 2020, a reçu **97 880 840 FCFA** de crédits disponibles du programme 23.780 Dotation pour Dépenses Accidentelles et Imprévisibles ».

Ces mouvements de crédits sont repartis comme suit :

- Titre 2. Dépenses de personnel : 248 352 FCFA ;
- Titre 3. Dépenses de biens et services : 97 632 488 FCFA

Annulations

Le montant des crédits disponibles, en fin d'année, dans le programme a été proposé en annulation.

Reports

Le programme « Culture » n'a pas effectué de reports des crédits.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2020	Mouvements d'effectifs en 2019			Effectifs au 31.12. 2020
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	64	61	61	0	0	0	60
Permanents	55	53	53	0	0	0	52
Non permanents	9	8	8	0	0	0	8
Agents de catégorie B	200	199	199	0	0	0	199
Permanents	177	176	176	0	0	0	176
Non permanents	23	23	23	0	0	0	23
Agents de catégorie C	1	1	1	0	0	0	1
Permanents	0	0	0	0	0	0	0
Non permanents	1	1	1	0	0	0	1
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	265	261	261	0	0	0	260
Main d'œuvre non permanente	26	25	25	0	0	0	25
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	291	286	286	0	0	0	285

Explication des évolutions :

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur :

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2018	Effectifs au 31.12.2019	Effectifs au 31.12.2020	Ecart entre fin 2018 et fin 2020
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)				
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)				
Total pour l'opérateur				
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)				
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)				
Total pour l'opérateur				
Total pour le programme				

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	4 544 198 362	4 544 198 362	35 516 038	35 516 038	4 508 682 324	4 508 682 324
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
Total des crédits de titre 2	4 544 198 362	4 544 198 362	35 516 038	35 516 038	4 508 682 324	4 508 682 324

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

L'exécution du titre 2 se fait en gestion centralisée à la Direction de la Solde (Direction Générale du Budget et des Finances Publiques, Ministère du Budget et des Comptes Publics).

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Écart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 1: Patrimoine et Développement culturel	53 600 000	53 600 000	55 116 243	55 116 243	-	-
Valorisation du parc national de l'Ivindo	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	0	0
Atelier de sensibilisation aux méthodes d'inventaires	15 000 000	15 000 000	10 000 000	10 000 000	5 000 000	5 000 000
Mission au FESPACO	18 600 000	18 600 000	25 116 243	25 116 243	6 516 243	6 516 243
Action 2 : Création Artistique	100 000 000	100 000 000	190 586 818	190 586 818	-	-
Mission d'identification du potentiel culturel et artisanal en milieu rural	30 000 000	30 000 000	40 000 000	40 000 000	10 000 000	10 000 000
Assistance technique au bénéfice des acteurs culturels	35 000 000	35 000 000	50 000 000	50 000 000	15 000 000	15 000 000
Fonctionnement de l'administration			11 086 818	11 086 818	11 086 818	11 086 818
Mission sur les musées en Afrique central			44 500 000	44 500 000	44 500 000	44 500 000
Mission d'accompagnement du ministre d'État	35 000 000	35 000 000	45 000 000	45 000 000	10 000 000	10 000 000
Total des crédits de titre 3	153 600 000	153 600 000	245 703 061	245 703 061	92 103 061	92 103 061

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

Action 1 : Patrimoine et Développement culturel : 55 116 243 FCFA

Valorisation du parc national de l'Ivindo : 20 000 000 FCFA

Une mission de sensibilisation des parties prenantes à la gestion de ce site en collaboration avec l'Agence Nationale des Parcs Nationaux.

Atelier de sensibilisation aux méthodes d'inventaires : 10 000 000 FCFA

Donner aux personnels de la direction provinciale de Franceville les mécanismes d'inventaire du patrimoine immobilier

Mission au Fespaco : 25 116 243 FCFA

Participation du Gabon à cet événement comme invité d'honneur

Action 2 : Création Artistique : 190 586 818 F CFA

Mission d'identification du potentiel culturel et artisanal en milieu rural : 40 000 000 FCFA

Visite des établissements d'exposition d'objet d'artisanal dans la capitale Libreville

Assistance technique au bénéfice des acteurs culturels : 50 000 000 FCFA
 Autonomisation des populations vivants dans les activités génératrices des revenus dans le parc national de la Lopé-Okanda

Fonctionnement de l'administration : 11 086 818 FCFA
 Achat des fournitures de bureau, de matériel d'informatique et papeterie

Mission sur les musées en Afrique central : 44 500 000 FCFA
 Mission d'étude et de perfectionnement au Congo et Cameroun

Mission d'accompagnement du ministre d'État : 45 000 000 FCFA

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Écarts	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 1 : Patrimoine et Développement culturel	210 100 000	210 100 000	34 371 000	34 371 000	175 729 000	175 729 000
Cotisations internationales	100 100 000	100 100 000	14 371 000	14 371 000	85 729 000	85 729 000
MUSEE NATIONAL	60 000 000	60 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000	40 000 000
THEATRE NATIONAL	50 000 000	50 000 000	10 000 000	10 000 000	40 000 000	40 000 000
Action 2 : Création Artistique	210 000 000	210 000 000	180 000 000	180 000 000	30 000 000	30 000 000
ONSC	100 000 000	100 000 000	75 600 000	75 600 000	24 000 000	24 000 000
BUGADA	70 000 000	70 000 000	55 000 000	55 000 000	15 000 000	15 000 000
ENAM	40 000 000	40 000 000	49 400 000	49 400 000	9 400 000	9 400 000
Total des crédits de titre 4	420 100 000	420 100 000	214 371 000	214 371 000	205 729 000	205 729 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Action 1 : Patrimoine et Développement culturel : 34 371 000 FCFA :

Cotisations internationales 14 371 000 FCFA
 MUSEE NATIONAL : 10 000 000 FCFA, fonctionnement
 THEATRE NATIONAL : 10 000 000 FCFA, fonctionnement

Action 2 : Création Artistique : 180 000 000 FCFA :

CNAGCNI : 75 600 000 FCFA, fonctionnement
 BUGADA : 55 000 000 FCFA, fonctionnement
 ENAM : 40 000 000 FCFA, fonctionnement

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR BUGADA

Présentation de l'opérateur

Etablissement public à caractère administratif, jouissant de l'autonomie administrative et financière. Il est créé par décret 264/PR du 16 janvier 2013. Il comprend le conseil d'administration, la Direction Générale et l'Agence Comptable. Le décret n°0383/PR du 13 décembre 2020 portant réorganisation du BUGADA est le résultat de la réforme engagée depuis 2019.

Travail avec l'opérateur

Crédits consommés en 2020 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2020		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	13 838 000	13 838 000
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
Total de la contribution financière de l'Etat	13 838 000	13 838 000

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Entretien bâtiment pour 838 000 FCFA, et 12 500 000 FCFA missions de recensement et de perception, ainsi que le règlement du contentieux de justice et le traitement phytosanitaire des infrastructures administrative.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.2 : Promouvoir et valoriser la créativité Objectif de rattachement dans le PAP 2020 du Programme ou mission permanente de l'opérateur				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart
Indicateur 1 : Paiement des droits d'auteurs et des droits voisins	300	500	0	-500

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

De 2019 à 2020 absence de mises à dispositions. Absence d'agent comptable pour assurer les opérations financières suite au compte BUGADA transféré à la banque centrale. Absence du Conseil d'administration bloqué pour réforme. Les conséquences de la pandémie Covid 19 sur la santé économique des usagés d'œuvre de l'esprit, incapables de solder leurs factures au niveau du BUGADA.

OPERATEUR THEÄTRE NATIONAL

Présentation de l'opérateur

Conformément au Décret n° 1718/PR/MCAEP du 30 décembre 1982, portant attributions et organisation du Ministère de la culture, des Arts et de l'Education Populaire, le Théâtre National est un service extérieur placé sous la tutelle du Ministère de la Culture, des Arts et de l'Education Populaire.

Selon l'arrêté n° 00110/MCAEP/SG/DTN du 29/04/ 1985 portant répartition de ses activités, la Direction du Théâtre National est composée de trois services :

- Le Service de la Production Théâtrale ;
- Le Service des Ballets Nationaux ;
- Le Service de la Régie et Maintenance.

La Direction du Théâtre National est chargée de concevoir et d'appliquer les politiques publiques en matière des arts du spectacle en général, de théâtre et de danse en particulier.

Travail avec l'opérateur

Crédits consommés en 2020 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2020		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	3 300 000	
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	23 000 325	
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	
Total de la contribution financière de l'Etat	26 000 325	

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Le Théâtre National a reçu une dotation budgétaire de **26.000.325 FCFA** répartie en titres 2 et 3. Le niveau des crédits consommés (ordonnancés) est de **0 FCFA**.

Suite à la dissolution de l'**Agence Nationale de Promotion Culturelle et Artistique (ANPAC)** dont l'Agent Comptable gérait la contribution financière de l'Etat pour l'Opérateur Théâtre National, lui est restée inaccessible.

Cependant, dans l'attente d'une régularisation, et pour ne pas rester inactif durant la saison artistique, le Théâtre National a obtenu de particuliers sensibles aux Arts de la scène, des **préfinancements de 17 000 000 Fcfa** qui lui ont permis de réaliser une production au « **Coup de Théâtre** » à l'Institut Français de Libreville le 8 avril 2019, de participer au Festival de Théâtre « **Paroles de femme** » à Lebamba du 16 au 22 avril 2019, au **Festival pour la promotion des Arts et de la Culture (FESPAC)** à Lebamba du 22 au 29 août 2019, et de produire le spectacle de ballets « **4 en 1** » à l'Institut français le 29 novembre 2019.

A cet effet, l'Opérateur Théâtre National reste redevable des sommes y relatives.

L'écart global sur le montant autorisé pour l'Opérateur Théâtre National est de **26 000 325 F CFA** qui n'ont pas été consommés (la totalité de la contribution financière de l'Etat), pour des raisons administratives indépendantes des attributions de l'opérateur Théâtre National.

OPERATEUR ECOLE NATIONAL D'ARTS ET MANUFACTURE DU GABON (ENAM)

Présentation de l'opérateur

L'Ecole Nationale d'Art et Manufacture (ENAM) est un établissement de formation professionnel spécialisé dans les domaines des arts et de la culture, créée sur la base du décret n° 629 du 22 avril 1983. Elle est sous la tutelle du ministère de la Communication, de l'Economie Numérique, de la Culture, des Arts et Traditions chargé de l'Education Populaire et de l'Instruction Civique, doté de la personnalité juridique et jouissant d'une autonomie financière.

Ces organes sont principalement :

- Le Conseil d'administration,
- La Direction Générale,
- La Manufacture

Travail avec l'opérateur

Crédits consommés en 2020 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2020		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	26 500 000	26 500 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	56 876 807	
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
Total de la contribution financière de l'Etat	82 376 807	26 500 000

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Utilisation de la contribution financière de l'Etat

Dans le cadre de la Budgétisation par Objectifs des Programmes (BOP), l'opérateur Ecole Nationale d'Art et Manufacture (ENAM), du programme Culture et Arts a reçu, pour l'exercice 2020, une dotation budgétaire de **82 376 807 FCFA** répartie ainsi qu'il suit :

- Titre 2 : 26 500 000 CFA
- Titre 4 : 56 876 807 CFA

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.1 : Promouvoir et valoriser la créativité Objectif de rattachement dans le PAP 2020 du Programme ou mission permanente de l'opérateur				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart
Indicateur 1 Nombre d'acteurs culturels formés	100	100	100	0

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Les crédits de l'ENAM ont été affecté pour une part aux vacances soit un montant de 22 360 000 FCFA et d'autre part à l'achat du compteur électrique de l'école et aux fournitures de bureaux.

Le résultat a été atteint à 100% le nombre d'acteurs culturels formés en prévision en 2020 était de 100, tous ont été formé. Cette bonne cuvée est liée notamment à la réalisation d'un certain nombre d'actions à savoir :

- La disponibilité du personnel d'encadrement et des élèves
- La disponibilité du matériel, fourniture de bureau (les feuilles cansons),
- Une bonne organisation des examens

OPERATEUR MUSEE NATIONAL

Présentation de l'opérateur

Le Musée National des Arts et Traditions est un établissement public à caractère artistique, culturel et scientifique, conformément à l'ordonnance n°31 /75, portant création et organisation dudit établissement.

Le Musée National des Arts et Traditions a pour missions fondamentales la collecte et la préservation des collections nationales d'œuvre d'arts à forte connotation traditionnels et la recherche scientifique concernant leur connaissance, leur préservation et leur diffusion.

Travail avec l'opérateur

Crédits consommés en 2020 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2020		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	50 000 000	36 500 000
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		3 600 000
Total de la contribution financière de l'Etat	50 000 000	40 100 000

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

La loi des finances a prévu une dotation de **26 820 000 FCFA** au titre 4. Le niveau des crédits mis à disposition est de **36 500 000 FCFA**.

Au titre 4 ; les dépenses ont été effectuées pour l'entretien des espaces verts et entretien bâtiment pour le montant de **36 500 000 FCFA**. Il s'agit de l'entretien des espaces verts (22 500 000 FCFA), entretien bâtiment (14 000 000 FCFA).

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.1 : Avoir reçu au moins 10 000 visiteurs au Musée National des Arts et Traditions.

Objectif de rattachement dans le PAP 2020 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Parvenir d'ici 2020, à préserver et promouvoir les identités et la diversité culturelles pour un développement durable

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart
Indicateur 1 : Avoir reçu au moins 10000 visiteurs au Musée National des Arts et Traditions		10 000	17 465	7 465
Indicateur 2 : être parvenu à former 10 techniciens de musée		10	0	-10

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Indicateurs 1 : la cible atteint et dépassée avec l'appui des partenaires.

Indicateur 2 : la cible n'a pas été atteinte.

PROGRAMME EDUCATION POPULAIRE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le Programme "Education populaire" regroupe tous les moyens mis en œuvre par la Direction Générale de l'Education Civique et de l'Alphabétisation (DGECA), le Conseil National de l'Education Civique et le Conseil Permanent de l'Education Civique pour la conception et l'application de la politique nationale en matière d'éducation citoyenne.

Ce programme est notamment chargé :

- de concevoir les plans, programmes et projets d'alphabétisation, d'éducation à la citoyenneté et de recherche y compris dans les différentes langues nationales ;
- de susciter la création des structures destinées à l'alphabétisation et à l'éducation permanente des populations ;
- de favoriser l'appui pédagogique et méthodologique aux départements ministériels ainsi qu'aux organismes publics et privés dans le domaine de la mobilisation sociale ;
- de coordonner et harmoniser les actions de mobilisation des populations sur les questions de développement durable ;
- de garantir la célébration des manifestations à caractère national et international dans les domaines du civisme et de l'alphabétisation.

PRESENTATION DES ACTIONS

N° 1 : ALPHABETISATION

Cette action recouvre les prérogatives dévolues à la Direction Générale de l'Education Civique. Pour ce faire, la Direction Générale dispose des Centres d'alphabétisation qui dispensent des programmes de formation adaptés pour une alphabétisation tout au long de la vie.

L'action "Alphabétisation" est réalisée sous quatre formes :

- l'alphabétisation traditionnelle qui, elle est l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul calqué du système formel ;
- l'alphabétisation fonctionnelle qui est le processus d'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul, lié aux activités professionnelles de l'apprenant afin de promouvoir chez ce dernier l'acquisition ou l'amélioration des techniques de production et des compétences professionnelles ;
- l'alphabétisation conscientisant, qui est l'éducation à la citoyenneté ;
- l'alphabétisation professionnalisante, qui est l'apprentissage des petits métiers.

La Direction Générale de l'Education Civique et de l'Alphabétisation dispose de douze (12) centres d'alphabétisation fonctionnels et de dix (10) centres de lecture publique et d'animation culturelle (CLAC) sur l'ensemble du territoire national.

L'action "Alphabétisation" est exécutée par :

- la Direction de l'Alphabétisation et de la Lecture Publique (DALP) avec le Service Méthodes et Enseignements, le Service Carte Nationale de l'Alphabétisation, le Service Post-alphabétisation, le Service Insertion et Réinsertion, le Service Promotion de la Lecture Publique ;
- la Direction de la Mobilisation Sociale avec le Service Animation, le Service Techniques et Programmes Educatifs, le Service Appui à la mise en œuvre des Projets et Programmes ;
- onze (11) centres publics d'alphabétisation fonctionnels et de dix (10) centres de lecture publique et d'animation culturelle (CLAC) répartis sur l'ensemble du territoire national.

ACTION N° 2 : MOBILISATION SOCIALE

Cette action regroupe les différents types de formation et de sensibilisation des populations en vue de renforcer leurs capacités à appréhender les problèmes liés à la culture, l'environnement, la politique et au développement pour une citoyenneté responsable.

L'action Mobilisation Sociale est exécutée par les directions et services suivants :

- la Direction de l'Education à la Citoyenneté avec le Service de la Vie Civile, le Service de l'Ethique, le Service Education Environnementale ; le Service programmes ;
- la Direction de la Mobilisation Sociale avec le Service Animation, le Service Techniques et Programmes Educatifs, le Service Appui à la mise en œuvre des Projets et Programmes.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

La Constitution de la République Gabonaise affirme dans le troisième alinéa du préambule l'attachement fondamental du peuple gabonais à ses valeurs sociales et à la culture citoyenne en ces termes : « proclame solennellement son attachement à ses valeurs sociales profondes et traditionnelles, à son patrimoine culturel, matériel et spirituel, au respect des libertés, des droits et des devoirs du citoyen ».

Par ailleurs, le programme vient matérialiser l'Axe III du projet de société du Président de la République, « la moralisation de la vie publique et la bonne gouvernance » et constitue à cet effet un levier indispensable pour le développement social, économique et politique de notre pays, la gestion transparente et rationnelle des affaires publiques et l'instauration d'une éthique de la responsabilité.

Toutefois, le contexte dans lequel se déploie l'action conduite par le programme éducation populaire présente plusieurs caractéristiques majeures :

- l'importance des difficultés économiques et sociales rencontrées par une grande partie de la population ;
- problèmes de gouvernance économique et politique ;
- refus de l'éthique de la responsabilité ;
- la multiplication des abandons scolaires ;
- l'incivisme grandissant des populations ;
- l'augmentation de l'analphabétisme qui touche de plus en plus de jeunes ;
- la dépravation des mœurs et l'affaiblissement des valeurs et des modèles sociaux traditionnels ;
- le rôle de relais joué par les grands médias sur les questions de mœurs ;
- un rôle de plus en plus important joué en matière d'éducation populaire par les organisations internationales (UNESCO), les associations et les organisations religieuses.

Les attentes vis-à-vis du programme sont dès-lors les suivantes :

- une meilleure gouvernance économique et politique ;
- une observation d'une éthique de la responsabilité citoyenne ;
- un enracinement plus évident de la culture civique ;
- une administration publique plus performante ;
- alphabétiser toutes celles et tous ceux qui en ont besoin pour aider à leur insertion / réinsertion sociale ;
- mieux orienter les personnes en demande d'alphabétisation ;
- soutenir les associations engagées dans la lutte contre l'analphabétisme ou pour la mobilisation sociale, notamment les petites associations ;
- promouvoir les valeurs de base qui contribuent à la solidité et la stabilité de la société gabonaise ;
- améliorer la cohérence globale des actions menées par les différentes administrations (Santé, Familles et affaires sociales, Education Civile) vis-à-vis des mêmes publics en situation de précarité ;
- l'émergence d'un état d'esprit favorisant le développement durable.

D'ores et déjà, plusieurs points forts peuvent être mis à l'actif des pouvoirs publics dans le champ du programme, notamment :

- des résultats réels en matière d'alphabétisation ;
- l'instauration d'une journée du drapeau depuis 2009 ;
- la traduction de l'hymne national en 8 unités langues ;

- la traduction du livret d'alphabétisation ;
- la réalisation de deux études sur la perception des valeurs et symboles civiques et les déviances en milieu scolaire.

Il reste cependant un certain nombre de difficultés et d'insuffisances à traiter, elles se caractérisent notamment par :

- des résultats qui, de façon globale, sont loin de répondre à la demande en matière d'alphabétisation ;
- un manque crucial de structures d'accueil pour l'alphabétisation ;
- le système d'information embryonnaire dans le champ du programme ;
- une redéfinition des missions de la Direction Générale avec le rattachement de la Direction de l'Education à la Citoyenneté ;
- une coordination inter administration difficile en matière de mobilisation sociale ;
- le manque de profils spécialisés parmi les agents du programme.

Les principaux textes de référence sont : le **décret n°0571/PR/MCAEC du 23 novembre 2015** portant création et organisation de la Direction Générale de l'Education Civique et de l'Alphabétisation (D.G.E.C.A) qui abroge certaines dispositions du décret **n°1718/PR/MCAEP du 03 décembre 1982** portant attributions et organisation du Ministère de la Culture, des Arts et de l'Education Populaire.

ENJEUX

- Enjeu 1 : L'adoption des points de repère éducatifs, civiques, culturels pour aider chacun à devenir encore plus autonome et responsable au sein de la collectivité ;
- Enjeu 2 : La moralisation de la vie publique et la bonne gouvernance pour un développement durable ;
- Enjeu 3 : l'appropriation de la culture du vivre ensemble pour la paix et la stabilité sociale.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Parvenir à redynamiser les unités de formation et d'éducation afin de renforcer le développement social et économique des populations.

- Résultat attendu 1 : avoir réalisé (2) séances de formation à l'attention des formateurs des centres d'alphabétisation et des animateurs CLAC.
- Résultat attendu 2 : avoir réalisé une (01) mission de suivi-évaluation sur l'utilisation des référentiels.

OBJECTIF N°2 : Parvenir à éduquer les populations pour un changement responsable de comportement et refonder la nation sur des valeurs cardinales.

- Résultat attendu 1 : avoir organisé une (1) caravane civique de sensibilisation sur les violences en milieu scolaire dans cinq (5) établissements secondaires dans la province de l'Estuaire.
- Résultat attendu 2 : avoir produit et diffusé vingt-quatre (24) capsules radio de la « Minute du civisme ».

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : PARVENIR A REDYNAMISER LES UNITES DE FORMATION ET D'EDUCATION DES POPULATIONS AFIN DE RENFORCER LE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET ECONOMIQUE DES POPULATIONS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : avoir réalisé (2) séances de formation à l'attention des formateurs des centres d'alphabétisation et des animateurs CLAC.
- Résultat annuel N°2 : avoir produit et diffusé vingt-quatre (24) capsules radio de la « Minute du civisme ».

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : les deux (2) séances de formation à l'attention des formateurs des centres d'alphabétisation et des animateurs CLAC n'ont pas été réalisées.
- Résultat annuel N°2 : la mission de suivi-évaluation sur l'utilisation des référentiels n'a pas été réalisée.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de session de formation organisées	Nombre	-	2	2	0	-2	2	8
Nombre de mission de suivi-évaluation réalisée	Nombre	-	1	1	0	-1	1	4

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

En 2020, il était prévu d'organiser deux (02) sessions de formation pour les formateurs des centres publics d'alphabétisation et des Animateurs CLAC. Cependant, en raison des mesures visant à lutter contre la pandémie de la COVID-19 ; notamment la distanciation sociale, lesdites sessions de formation n'ont pas été organisées. Il en est de même pour la mission de suivi-évaluation qui n'a pas été réalisée pour la même raison.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : PARVENIR A EDUQUER LES POPULATIONS POUR UN CHANGEMENT RESPONSABLE DE COMPORTEMENT ET REFONDER LA NATION SUR DS VLEURS CARDINALES.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : avoir organisé une (1) caravane civique de sensibilisation sur les violences en milieu scolaire dans cinq (5) établissements secondaires dans la province de l'Estuaire.
- Résultat annuel N°2 : avoir produit et diffusé vingt-quatre (24) capsules radio de la « Minute du civisme ».

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : la caravane civique n'a pas eu lieu.
- Résultat annuel N°2 : les vingt-quatre (24) capsules radio de la « Minute du civisme » ont été produites et diffusées.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'établissements sensibilisés	Nombre	-	-	5	0	-5	5	20
Nombre d'émissions radio produites et diffusées	Nombre	-	24	24	24	0	24	120

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

En 2020, une (1) caravane civique était programmée pour la sensibilisation sur les violences en milieu scolaire, mais l'application des mesures pour lutter contre la COVID-19 n'ont pas rendu possible ladite caravane, et ce pour éviter des rassemblements qui peuvent des moyens de forte contamination.

Les vingt-quatre (24) capsules radio de la « Minute du civisme » ont été produites et diffusées en 2020 grâce à une bonne collaboration entre Radio Gabon et la DGECA.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2020 (a)	AE engagées en LFR pour 2020 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LFR pour 2020 (c)	CP consommés en LFR pour 2020 (d)	Ecart (c - d)
N°6.297.1 : Alphabétisation	28 154 721	2 427 997	25 726 724	28 154 721	2 427 997	25 726 724
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	904 721	-	904 721	904 721	-	904 721
Titre 3. Dépenses de biens et services	25 000 000	2 427 997	22 572 003	25 000 000	2 427 997	22 572 003
Titre 4. Dépenses de transfert	2 250 000	-	2 250 000	2 250 000	-	2 250 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
6.297.2: Mobilisation sociale	70 053 279	4 103 160	65 950 119	70 053 279	4 103 160	65 950 119
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	45 053 279	1 726 000	43 327 279	45 053 279	1 726 000	43 327 279
Titre 3. Dépenses de biens et services	25 000 000	2 377 160	22 622 840	25 000 000	2 377 160	22 622 840
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour le programme	98 208 000	6 531 157	91 676 843	98 208 000	6 531 157	91 676 843
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	45 958 000	1 726 000	44 232 000	45 958 000	1 726 000	44 232 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	4 805 157	45 194 843	50 000 000	4 805 157	45 194 843
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

- Inscrit à hauteur de 98 208 000 FCFA, le budget du Programme Education Populaire a été consommé à 6 531 151 FCFA soit un taux d'exécution de 6,65 %.
- En titre 2, sur 45 958 000 FCFA c'est à peine 1 726 000 FCFA qui ont été consommés, soit 3,8 % de taux d'exécution.
- Pour les dépenses de biens et services, sur une dotation de 50 000 000 FCFA, un montant de 4 805 157 a été engagé et consommé ; ce qui représente un taux d'exécution de 9,6 %. Ce faible pourcentage s'explique par les mesures de lutte contre la COVID-19 qui n'ont pas rendu possible la réalisation de nombreuses activités et, en même temps, des dépenses du Programme Education Populaire, notamment les activités de sensibilisation et d'information des populations.
- Pour ce qui est des dépenses de transfert, aucune somme n'a été engagée et consommée. En dépit de nombreuses démarches effectuées, jusqu'à présent les procédures et circuits pour exécuter la dotation de ce titre sont très mal connus.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Il n'y a pas eu de mouvements de fongibilité de crédits dans le programme « Education Populaire ».

Virements

Le programme n'a ni effectué, ni reçu de virement.

Transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	6.297:Education populaire	Titre 2	557 000	557 000
Total des Transferts			557 000	557 000
dont Titre 2			557 000	557 000
dont Titre 3			0	0
dont Titre 4			0	0
dont Titre 5			0	0

Explication des impacts de chaque transfert :

Le programme « Education Populaire » a reçu **557 000 FCFA** du programmes « Dotation pour Dépenses Accidentelles et Imprévisibles » pour la couverture de la solde permanente et le réajustement des crédits de la main d'œuvre non permanente.

Annulations

Les crédits disponibles dans le programme « Education Populaire » ont été proposés en annulation.

Reports

Le programme « Education Populaire » n'a pas eu de report de crédits.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2018	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2020	Mouvements d'effectifs en 2020			Effectifs au 31.12. 2020
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	64	61	61	4	0	-4	57
Permanents	55	53	53	3	0	-3	50
Non permanents	9	8	8	1	0	-1	7
Agents de catégorie B	200	199	199	1	0	-1	198
Permanents	177	176	176	1	0	-1	175
Non permanents	23	23	23	0	0	0	23
Agents de catégorie C	1	1	1	0	0	0	1
Permanents	0	0	0	0	0	0	0
Non permanents	1	1	1	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	265	261	261	4	0	0	256
Main d'œuvre non permanente	26	25	25	0	0	0	25
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	291	286	286	5	0	-5	281

Explication des évolutions :

Du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, les effectifs du Programme Education Populaire ont connu une légère baisse car on enregistre au total 5 sorties et aucune entrée. Il s'agit du départ à la retraite de 4 agents de catégorie A dont 3 permanents et 1 non permanent et 1 agent B permanent.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	45 958 000	45 958 000	1 726 000	1 726 000	44 232 000	44 232 000
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	-	-	-	-	-	-
Total des crédits de titre 2	45 958 000	45 958 000	1 726 000	1 726 000	44 232 000	44 232 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : Alphabétisation	25 000 000	25 000 000	2 427 997	2 427 997	22 572 003	22 572 003
Activités 1 : fonctionnement des centres publics d'alphabétisation et des CLAC	5 000 000	5 000 000	2 427 997	2 427 997	2 572 003	2 572 003
ACTION 2 : Mobilisation sociale	25 000 000	25 000 000	2 377 160	2 377 160	22 622 840	22 622 840
Activités 1 : secrétariat et gestion administrative	4 500 000	4 500 000	2 377 160	2 377 160	2 122 840	2 122 840
Total des crédits de titre 3	50 000 000	50 000 000	4 805 157	4 805 157	45 194 843	45 194 843

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

Action 1 : Alphabétisation

Fonctionnement des centres publics d'alphabétisation et des CLAC : 2 427 997 FCFA

Action 2 : Mobilisation sociale

Secrétariat et gestion administrative : 2 377 160 FCFA

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : alphabétisation	2 250 000	2 250 000	-	-	2 250 000	2 250 000
Cotisations internationales CREEA	2 250 000	2 250 000	-	-	2 250 000	2 250 000
Total des crédits de titre 4	2 250 000	2 250 000	-	-	2 250 000	2 250 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant ressortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Les dépenses de transferts du Programme Education Populaire sont destinées au Conseil Régional pour l'Education et l'Alphabétisation en Afrique (CREEA). Cependant, depuis 1996 aucune contribution financière n'a été versée à cet organisme intergouvernemental, dont le Gabon est membre fondateur. Les procédures et circuits pour engager et consommer cette dépense sont très mal connus. A ce jour la dette du Programme envers le CREEA s'élève à **51 000 000 FCFA**.

PROGRAMME : PILOTAGE ET SOUTIEN

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

Le programme "Pilotage et Soutien" des politiques de la mission concourt de manière transversale à la mise en œuvre des programmes métiers et organise les fonctions supports du ministère. La particularité de ce programme est qu'il regroupe les moyens transversaux et assure leurs gestions mutualisées au bénéfice de l'ensemble des programmes (rattachés au Ministère de la Culture, des Arts et de l'Education Civique) de la mission "Culture" et "Education Civique".

Le programme est en cohérence avec le programme "Culture".

Le programme met à la disposition des autres programmes des missions d'expertise et de compétences dans les domaines ci-après : juridique, communication, systèmes d'informations, patrimoine mobilier et immobilier, ressources humaines et financières, production des données statistiques, documentation et archivage ; production des données statistiques

Acteurs et pilotage du programme

Le programme est placé sous la responsabilité du Secrétaire Général du Ministère. Les services concernés par la mise en œuvre du programme sont :

- le Cabinet du Ministre
- les Services du Secrétariat Général ;
- l'Inspection Générale des services ;
- la Direction Centrale des Affaires Financières ;
- la Direction Centrale des ressources humaines ;
- la Direction Centrale des systèmes informatiques ;
- la Direction Centrale des Archives et de la Documentation ;
- la Direction Centrale des Statistiques et des Etudes ;
- la Direction Centrale de la communication ;
- la Direction de la coopération culturelle ;
- la Direction des Services Provinciaux ;
- le service du courrier.

Le champ du programme recouvre :

- le contrôle et le suivi des activités des Services du Ministère (Inspection Générale) ;
- la coordination de l'action administrative (SG) ;
- la coordination des activités des services centraux et déconcentrés du Ministère (SG) ;
- l'élaboration, le suivi de l'exécution du budget, la gestion des moyens généraux et du patrimoine affecté au Ministère (DCAF) ;
- l'élaboration, le suivi et l'application des textes dans les domaines de compétences du Ministère (Cabinet du Ministre) ;
- la gestion des ressources humaines du Ministère (DCRH) ;
- la gestion du système d'information et de télécommunication du Ministère (DCSI) ;
- la gestion du courrier, de la documentation et des archives du Ministère (service du courrier) ;
- la dynamisation de la Coopération Culturelle entre l'Etat et les autres pays et organismes internationaux (Direction de la Coopération Culturelle) ;
- la coordination entre les services centraux et les services déconcentrés (SG).

Le programme ne recouvre pas :

- la mise en œuvre des politiques culturelles ;
- l'inventaire, la collecte, la conservation et la promotion du patrimoine culturel ;

Le Programme "Pilotage et soutien de la politique culturelle comprend deux Actions :

- **Pilotage de la stratégie ministérielle**
- **Coordination administrative.**

ACTION N° 1 : Pilotage de la Stratégie ministérielle

Cette action recouvre :

- Le pilotage de la politique publique du Ministère et le suivi de son exécution
- Le contrôle et le suivi de la régularité de l'activité de l'ensemble des services du Ministère

L'opération vise particulièrement la performance, l'action administrative et la lisibilité des politiques publiques du ministère

Cette action est placée sous la tutelle du Ministre et est dirigée par le Directeur de Cabinet. L'autre entité concernée par cette action est l'Inspection Générale des Services.

ACTION N° 2 : Coordination administrative

Elle est mise en œuvre par le Secrétariat Général et est dirigée par le Secrétaire Général.

Cette action recouvre :

- la coordination de l'action administrative du Ministère ;
- la coordination des programmes transversaux et la mise à contribution de l'ensemble des directions du ministère ;
- l'expertise et les compétences relatives aux domaines de l'administration, des finances, de la comptabilité, de la gestion des ressources humaines, du patrimoine immobilier, des moyens généraux, des systèmes d'information et de la communication ainsi que de la documentation-archivage, de la production des données statistiques, du juridique.

Les autres entités mobilisées sont : la Direction de la Coopération Culturelle, la Direction Centrale des Ressources Humaines, la Direction Centrale des Affaires Financières, la Direction Centrale des Systèmes d'information, le service du courrier, la Direction Centrale des Archives et de la documentation, la Direction Centrale des Statistiques et des Etudes ; la Direction Centrale de la Communication et la Direction des Services Provinciaux,

Le texte d'orientation qui présente les politiques à mettre en œuvre et l'organisation administrative prévue à cet effet est :

Le décret n° 569 /PR/MCAEC du 23/11/2015.